



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 AVRIL 2024

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI L'8 D'APRILE DI U 2024

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : *modification du règlement financier de l'Agence du Tourisme de la Corse.*
Ughjettu : *mudificazione di u regulamentu finanziariu de l'Agenza di u Turisimu di a Corsica.*

Par délibération ATC/CA/3/3 en date du 19 juillet 2023, le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse a adopté le nouveau règlement financier de notre établissement.

Il est nécessaire aujourd'hui d'y apporter une modification concernant la partie dédiée à l'instruction et à la certification des dossiers (Titre 4) et plus précisément à l'article 4.3.4 qui traite du délai de validité des subventions.

La modification souhaitée porte sur le délai de commencement d'une opération qui serait porté de 3 mois à 12 mois. Cela permettrait de prendre en compte les délais inhérents au lancement et à la notification des marchés publics et de début de mise en œuvre par les entreprises prestataires retenues.

POUR RAPPEL : EXTRAIT ARTICLE 4.3.4 DU REGLEMENT FINANCIER (REDACTION ACTUELLE).

« L'opération pour laquelle une subvention est attribuée doit être réalisée dans les délais fixés par l'ATC. Ces délais s'appliquent au bénéficiaire à compter de la notification de celle-ci par arrêté ou convention.

Ils correspondent au délai maximum accordé au bénéficiaire pour produire à l'ATC les justifications ou pièces.

Commencement de l'opération :

- Les bénéficiaires disposent **d'un délai de 3 mois** à compter de la date de l'acte attributif (convention ou arrêté de financement), pour justifier du commencement de leur opération. »

NOUVELLE REDACTION :

Commencement de l'opération :

- Les bénéficiaires disposent **d'un délai de 12 mois** à compter de la date de l'acte attributif (convention ou arrêté de financement), pour justifier du commencement de leur opération.

La présente modification s'applique à compter de son adoption par notre instance délibérative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.